

Envoyé en préfecture le 26/11/2021

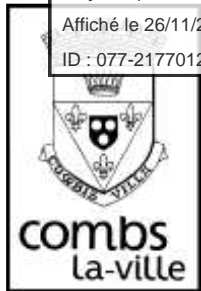
Reçu en préfecture le 26/11/2021

Affiché le 26/11/2021

ID : 077-217701226-20211122-DEL_22NOV21__8-DE

SLO

Commune de COMBS LA VILLE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 novembre 2021

Délibération n° 08

Date de convocation

09.11.2021

Date d'affichage

16.11.2021

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 25

votants : 35

Objet : Cession de deux gradins à la société SP Equipements

L'an deux mil vingt et un, le vingt-deux novembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme C. LAFONT – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – M. B. ZAOUÏ – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

Absents représentés

M. P. SEDARD par Mme M. GOTIN – Mme M. LAFFORGUE par Mme MM. SALLES – M. G. ALAPETITE par M. G. GEOFFROY – Mme C. KOZAK par Mme C. LAFONT – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO par M. Y. LERAY – M. J. RANQUE par Mme C. VIVIAN – M. S. ROUILLIER par Mme L. MASSE – Mme A. ADJELI par M. G. PRILLEUX – Mme A. MEJIAS par M. P. PELLOUX

Monsieur Christian GHIS a été élu secrétaire de séance.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2121-29,

VU l'avis de la commission Aménagement et Développement Durables,

CONSIDERANT la délibération n°4 de février 2019 portant cession de 2 gradins à la Société POLY EQUIPEMENTS, pour un montant de 15.000€ TTC,

CONSIDERANT le jugement rendu en février dernier, par le Tribunal d'Evry, prononçant la résolution du plan de redressement et la liquidation judiciaire de la société POLY EQUIPEMENTS,

CONSIDERANT que la situation de la société POLY EQUIPEMENTS ne permet plus à cette dernière d'honorer sa proposition de rachat des 2 gradins,

CONSIDERANT la proposition de la Société SP EQUIPEMENTS d'acquérir deux gradins mobiles appartenant à la Commune, pour un prix unitaire de 7 500 euros TTC.

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

RETIRE la délibération n°4 du 18 février 2019 portant cession de deux gradins à la société Poly Equipement

DECIDE de céder deux gradins mobiles par la société SP EQUIPEMENTS pour un montant total de 15 000€ TTC.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 22 novembre 2021

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé

Pour : 35
Contre : -
Abstentions : -